



JOURNAL DU RELAIS
ASSISTANT(E)S
MATERNEL(LE)S
DU VEXIN-THELLE



N° 48/ Septembre 2011

SOMMAIRE



* ACTUALITES

- ✦ Préambule p 3
- ✦ Missions des Ateliers d'éveil p 4
- ✦ Planning des ateliers d'éveil p 6
- ✦ Bilan des réunions pédagogiques p 7
- ✦ Bilan Foire aux Loupiots p 8
- ✦ Calendrier vaccinal p 9
- ✦ La vente des tapis-puzzle p 10

* DOSSIERS

- ✦ La sécurité des jouets au domicile de l'AMA p 11
- ✦ L'enfant et le sommeil p 13

* PRATIQUE

- ✦ La retraite des AMA p 15
- ✦ Réunion IRCEM p 16
- ✦ Recette p 17
- ✦ Comptines p 18
- ✦ Formation gestes et postures p 19

PREAMBULE

Comme vous avez pu le constater, vous n'avez pas reçu le journal du Relais prévu fin mai 2011.

En effet, suite à l'incendie des locaux du Service Petite Enfance à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle le 11 mai 2011, le RAM a été interrompu momentanément.

Désormais, nos bureaux sont provisoirement installés **46, rue Pierre Budin** à Chaumont en Vexin. (400 mètres plus bas que nos anciens locaux) dans l'ancienne usine Vexintex.

Depuis début Juin, les animatrices du relais peuvent à nouveau accueillir du public aux horaires habituels sur RDV. Vous pouvez également nous contacter au 03/44/49/63/60.

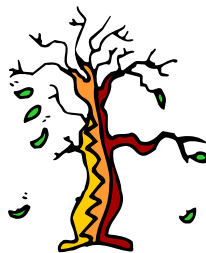
Nous tenions à vous remercier de votre compréhension pour la gêne occasionnée ainsi que de vos marques de soutien.

Si vous ne recevez pas le journal du Relais ou si vous souhaitez le recevoir par mail plutôt que par courrier, n'hésitez pas à appeler les animatrices du Relais au 03.44.49.63.60 ou par mail petite.enfance@cc-vexin-thelle.fr afin de nous communiquer votre adresse mail !

Ce journal peut également être consulté sur le site internet de la CCVT :
www.vexin-thelle.com

Merci par avance d'avoir pensé à préserver l'environnement !

Les animatrices du relais assistant(e)s maternel(le)s.



Missions des ateliers d'éveil

Les ateliers d'éveil animent un lieu de vie où les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et les enfants qu'ils /elles accueillent se rencontrent, s'expriment et tissent des liens. Ces ateliers existent grâce à la CAF qui a financé les relais assistant(e)s maternel(le)s à partir de 1989 et demandé la création d'ateliers d'éveil en 2001, dont la mission est de professionnaliser les assistant(e)s maternel(le)s afin de valoriser l'accueil des enfants chez eux.



Objectifs des ateliers d'éveil :

- ✓ Améliorer la qualité de l'accueil des enfants en développant les savoirs être et les savoir-faire.
- ✓ Valoriser les compétences de chaque assistant(e) maternel(le) en suscitant leurs applications.
- ✓ Favoriser les rencontres et les échanges entre les assistant(e)s maternel(le)s pour rompre leur isolement, tout en respectant le secret professionnel concernant la vie privée des enfants qu'ils/elles accueillent et de leurs familles.

Moyens utilisés pour animer les ateliers :

- Mise à disposition d'une salle de jeux avec du matériel d'éveil et pédagogique.
- Accueil, écoute, conseils et accompagnement d'une animatrice du relais assistant(e) maternel(le),
- Organisation d'activités selon l'âge, les capacités et les envies de chaque enfant (activités manuelles, artistiques, musicales et culinaires),
- Echange d'idées et de compétences des assistant(e)s maternel(le)s,
- Sensibilisation des assistant(e)s maternel(le)s à l'observation et à la réflexion concernant le respect de l'enfant : respecter le choix et le désir de l'enfant dans l'activité par rapport à sa participation, positiver et l'encourager, ne pas faire à la place de l'enfant...

Vie pratique :

- Les inscriptions se font par téléphone au Relais Assistant(e)s Maternel(le)s au 03-44-49-63-60 (les places sont limitées, suivant les salles, de 7 à 12 enfants de 3 mois à 6 ans). En cas de désistement, merci de prévenir au plus tôt,
- Les ateliers d'éveils sont itinérants et ont lieu plusieurs mardis par mois (cf planning des ateliers),
- Les assistant(e)s maternel(le)s n'accueillant pas d'enfants peuvent y assister,
- Une fiche de renseignements (fournie par le relais) et un certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité sont à fournir,
- L'accord des parents est indispensable pour que l'enfant puisse y participer,
- Les assistant(e)s maternel(le)s restent responsables des enfants qu'ils/elles accueillent,
- Pour des mesures d'hygiène, des chaussons pour tous sont demandés,
- Des ateliers bibliothèque et motricité sont également proposés dans d'autres communes. (Voir planning dans le journal de Relais).

Déroulement des ateliers d'éveil :

- 9h30/10h : accueil, jeux libres,
- 10h/11h :
 - ✓ Soit activité dirigée (une fois par mois) ex : peinture, bricolage (déco, cadeau fête des mères ou des pères...), collage, gommettes, etc,
 - ✓ Soit petits groupes d'animation selon les âges (chant, lecture, musique, déguisement, bac à semoule...),
 - ✓ Observation de l'enfant dans l'espace.
- La participation des enfants n'est pas imposée,
- 11h/11h30 : jeux libres, rangement.



Par l'intermédiaire des ateliers d'éveil, l'assistant(e) maternel(le) accompagne l'enfant vers son autonomie tout en respectant sa personnalité en lui proposant des activités adaptées et variées, et en lui favorisant une ouverture sur la vie collective.

PLANNING DES ATELIERS
DES MOIS DE SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2011

Les inscriptions sont à prendre **impérativement**

Auprès du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s au
03.44.49.63.60

Ateliers d'éveil A 9h30	Ateliers de motricité A 9h30	Ateliers Bibliothèque A 9h30
<p style="text-align: center;"><u>Chaumont-en-Vexin</u> ↳ Salle des associations (derrière la mairie)</p> <p>Mardi 13 Septembre Mardi 4 Octobre Mardi 25 Octobre Mardi 8 Novembre Mardi 29 Novembre</p>	<p style="text-align: center;"><u>Trie-Château</u> Mardi 11 Octobre</p>	<p style="text-align: center;"><u>Trie-Château</u> Jeudi 6 Octobre</p>
		<p style="text-align: center;"><u>Boury-en-Vexin</u> Jeudi 20 octobre</p>
<p style="text-align: center;"><u>La Houssoye</u> (cour de la mairie)</p> <p>Mardi 27 Septembre</p>		<p style="text-align: center;"><u>Fleury</u> (Cour de la mairie)</p> <p>Jeudi 3 Novembre</p>
<p style="text-align: center;"><u>Boissy-le-Bois</u> (Salle des fêtes)</p> <p>Mardi 15 Novembre</p>		<p style="text-align: center;"><u>Reilly</u> (Cour de l'école)</p> <p>Mercredi 23 Novembre</p>

BILAN DES REUNIONS PEDAGOGIQUES

11 assistantes maternelles et 2 animateurs (trices) du Centre Social ont pu participer à ces réunions, animées par une éducatrice de jeunes enfants du Centre Social, le médecin de la PMI et les animatrices du Relais d'Assistants Maternelles.

Les différents thèmes abordés : « Séparation, adaptation, autonomie »

« Les maladies infantiles »

« L'hygiène et la propreté »

« L'enfant handicapé »

Lors de ces réunions, qui ont été des moments conviviaux, les échanges ont été fructueux et enrichissants. Tout le monde a pu s'exprimer, partager son expérience professionnelle et poser des questions. Les différentes visions de chacun(es) ont été exprimées et écoutées. Des fiches techniques ont été distribuées. D'autres documents peuvent également être retirés au Service Petite Enfance :

- « La vaccination du nourrisson : comment en parler aux parents »
- « Transmissibilité, contagiosité, éviction de la crèche, couverture vaccinale... »
- « Maladie transmissible »
- « Maladie à éviction scolaire »
- « Guide des conduites à tenir en cas de maladie transmissible dans une collectivité d'enfants »
- « Préparation et conservation des biberons au domicile »
- « Fièvre : prise en charge »
- « Réponses aux questions des parents sur la rougeole »

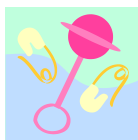
Afin de poursuivre ces réunions l'année prochaine, il est nécessaire que nous connaissions vos attentes et vos envies. Ce petit questionnaire, à retourner au Service Petite Enfance avant le 16 septembre 2011, nous permettra de prévoir d'autres thèmes de réunions pédagogiques.

✂-----

NOM (facultatif) : _____ PRENOM : _____

- Les thèmes abordés vous ont-ils satisfaits ?
- L'organisation de ces réunions (horaires, lieux...) vous convient-elle ?
- Quels thèmes aimeriez-vous aborder ?

Bilan Foire aux Loupiots 2011



Le Service Petite Enfance a organisé sa 5^{ème} foire aux loupiots le dimanche 20 mars 2011 dans le hall des sports (Gymnase) à Chaumont en Vexin.

Chaque participant (habitant la communauté de communes du Vexin-thelle) disposait d'un stand, et vendait lui-même ses propres articles.

80 stands ont pu être alloués, même si le Service Petite Enfance a dû refuser un nombre croissant de demandes supplémentaires chaque année.

De ce fait, la promotion du Service Petite Enfance (Relais Assistant(e)s Maternel(le)s et Halte-garderie itinérante « Petit Patapon ») a pu être faite par l'équipe par le biais de panneaux photos et d'échanges fructueux.

De même, cette foire permet aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s du territoire de se fournir en matériel de puériculture ou jouets à moindre coût.

Du côté des acheteurs :

Des questionnaires ont été distribués aux acheteurs.

Les assistant(e)s maternel(le)s représentaient 20% des acheteurs.

La dépense moyenne a été de 37.20 euro par acheteur.

Du côté des vendeurs :

Sur les questionnaires distribués aux 80 vendeurs :

Les articles les plus vendus ont été à 67% des vêtements enfants, 46 % des jouets et 33% de la puériculture.

90% des vendeurs souhaitent participer l'an prochain.

La recette moyenne s'est élevée à 116.56 € par vendeur.

La satisfaction par rapport à l'organisation et aux horaires a été positive à 88% pour les vendeurs et à 100% pour les acheteurs.

Quelques questionnaires ont révélé une demande d'une 2^{ème} foire dans l'année, mais cela semble pour l'instant difficile à mettre en place par l'équipe du Service Petite Enfance qui doit répondre à d'autres missions, elles aussi, prioritaires !



CALENDRIER VACCINAL

Le calendrier vaccinal préconise la vaccination des assistant(e)s maternel(le)s pour enrayer le développement de la rougeole.

Avec 5000 cas déclarés en 2011, la rougeole continue de se propager en France.

Le nombre de nourrissons de moins de 1 an atteints représente près de 8 % des cas déclarés et des épidémies de rougeole sont observées dans les crèches.

Afin d'enrayer le développement de la maladie, le nouveau calendrier des vaccinations pour l'année 2011, émis selon l'avis du haut conseil de santé publique (HCSP), étend aux professionnels de la petite enfance les recommandations déjà appliquées aux professionnels de santé : la vaccination contre la rougeole est conseillée pour toute personne travaillant avec des enfants en bas âge.

Le HCSP préconise l'injection d'une dose de vaccin trivalent (ROR) à tout(e) assistant(e) maternel (le) sans antécédent certain de rougeole ou n'ayant pas reçu deux doses de vaccin par le passé.

Il recommande également d'avancer la première dose de vaccin dès l'âge de 9 mois pour les enfants gardés en collectivité.

Parmi les autres indications du HCSP, certaines vaccinations sont obligatoires pour les assistant(e)s maternel(le)s et les assistantes familiales, d'autres sont recommandées.

➤ **Bien que le HCSP ait préconisé, dans son avis du 05 mars 2010, la levée de l'obligation de vaccination contre la tuberculose (BCG), le vaccin reste obligatoire pour les assistant(e)s maternel(le)s et familiales, sauf contre-indication** attestée par un certificat médical.

➤ **Le vaccin contre la coqueluche** est conseillé pour les professionnels prenant en charge des nourrissons de moins de 6 mois, trop jeune pour avoir reçu l'ensemble des doses nécessaires pour les protéger efficacement.

➤ Les personnes en contact régulier avec un nourrisson présentant des facteurs de risque de grippe grave (prématurés et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire ou autre affection de longue durée) devront, de préférence, être vaccinées contre la grippe saisonnière.

➤ Enfin le calendrier préconise le vaccin contre la varicelle aux assistant(e)s maternel(le)s n'ayant jamais contracté la maladie.

Source : l'ASSMAT n°98 / mai 2011

La vente des tapis puzzle suspendue jusqu'en juillet 2012

Trop d'incertitudes planent encore sur *la toxicité du formamide* dans les tapis-puzzle en mousse. Ces tapis colorés composés de grandes pièces qui s'emboîtent les unes dans les autres, faisant la joie des enfants, resteront interdits à l'importation et à la vente en France pour encore un an, selon un arrêté paru au Journal Officiel. Sauf pour les articles dont la teneur est inférieure à des seuils considérés comme non dangereux.

Le formamide est une substance principalement utilisée dans les industries chimique, pharmaceutique et des matières plastiques et polymères, classée cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction (CMR).

Sa présence dans des tapis-puzzle vendus en France avait amené le Secrétaire d'Etat chargé de la Consommation, Frédéric Lefebvre, à en interdire la commercialisation pour trois mois en Décembre 2010, interdiction qui avait été reconduite jusqu'au 15 Juillet 2011 dans l'attente d'analyses complémentaires par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

L'organisme a rendu ses recommandations le 18 Juillet et préconise de renforcer « la réglementation pour prévenir le risque d'exposition des jeunes enfants ».

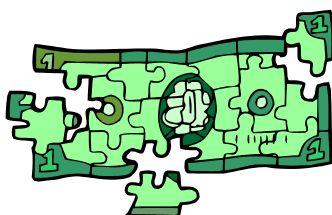
Seuls les produits dont la teneur est inférieure à certains seuils, non dangereux, pourront être à nouveau commercialisés.

Pour les produits susceptibles d'être à nouveau commercialisés, il revient au fabricant, à l'importateur ou au distributeur d'apporter la preuve que la teneur des tapis-puzzle en formamide est inférieur aux seuils retenus.

L'Anses recommande également « au consommateur, avant usage d'un tapis-puzzle neuf, de procéder à son déemballage et de le conserver quelques jours en dehors des pièces où vit l'enfant ».

A partir de Juillet 2013, **le formamide** sera interdit dans les jeux pour enfants, comme toutes les substances dites CMR, selon la directive européenne de 2009 sur les jouets.

Source : Le Parisien du 26 Juillet 2011



La sécurité des jouets et la place du jouet dans la vie professionnelle de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)



« L'enfant se fait par ses jeux et dans ses jeux. Se demander pourquoi l'enfant joue, c'est se demander pourquoi il est enfant » Jean CHATEAU

Dès le plus jeune âge, l'enfant se construit à travers les jeux : les parents et l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) vont le guider à les découvrir, parfois jouer avec, apprendre à jouer seul....

Dans un premier temps, nous verrons combien la sécurité des jouets est primordiale : la directive 2009/48/CE du Parlement européen a été adoptée à la suite de nombreux accidents survenus avec des jouets principalement fabriqués en Chine.

La prévention des risques passe tout d'abord par l'information faite aux usagers c'est-à-dire aux adultes qui vont proposer tel ou tel jeu à l'enfant : quels sont les critères à retenir ? (Chapitre 1)

Puis, nous étudierons la place du jouet dans la vie professionnelle de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e). (Chapitre 2)

Et enfin, quelques conseils à retenir au moment de l'achat et de l'utilisation des jouets. (Chapitre 3)



1. Pour une meilleure sécurité des jouets :

Les accidents domestiques sont 3 fois plus nombreux que les accidents du travail et 10 fois plus nombreux que les accidents de la route.

Dans 31% des cas, ces accidents touchent des enfants de moins de 10 ans.

Pour 41% ils surviennent à l'intérieur de la maison.

(Sources : EPAC 1999 à 2001)

L'enfant est vulnérable et ne connaît pas les risques encourus par l'utilisation de tel ou tel jouet. C'est donc à l'adulte de connaître ces risques.

La directive 2009/48/CE fixe un cadre juridique et une mise en conformité de tous les jouets, elle renforce également l'obligation d'information et d'alerte pour celui qui achète ou utilise un jouet.

Les moyens mis en œuvre par cette directive :

- ✓ Recours aux avertissements : « ne convient pas au moins de 36 mois »
- ✓ Limitation du volume sonore des jouets
- ✓ Réglementation de l'utilisation de certains parfums allergènes (ex : pâte à modeler)
- ✓ Réglementation des substances chimiques
- ✓ Marquage CE devenu obligatoire : il doit être visible, lisible et indélébile.
- ✓ Norme NF « Petite Enfance » (NF 315) : elle rassemble des critères de :
- ✓ Qualité, Durabilité, Endurance et Contrôles réguliers par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE)
- ✓ Norme ISO 8124 : normes internationales.

2. La place du jouet dans la vie professionnelle de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) qui met des jouets à la disposition de l'enfant doit garantir la sécurité de l'utilisation faite par l'enfant de ces jouets.

En cas d'accident lié à la sécurité du jouet, le fabricant est en principe responsable des dommages causés par un défaut de son produit, mais cela n'est pas toujours identifiable.

La notion de « défaut » est définie par le code civil : Article 1386-4.

La faute peut être liée au montage du jouet, au défaut de surveillance, au défaut d'entretien normal, à la mise à disposition d'un jouet non adapté à l'âge...

La responsabilité civile et pénale de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) peut donc aussi être mise à l'épreuve !

L'obligation générale de sécurité conduit à exiger de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) de veiller à :

- ✓ Proposer des jeux et jouets adaptés
- ✓ Proposer des jeux et jouets en bon état de fonctionnement et correctement montés
- ✓ Donner à l'enfant des consignes d'utilisation des jeux et jouets
- ✓ Maintenir une vigilance suffisante à l'occasion de leur utilisation.

Attention, il peut arriver que ce soient les parents de l'enfant qui confient à l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) des jouets de la maison : l'AMA demeure responsable des conditions dans lesquelles l'enfant va utiliser le jouet !

Elle est tenue de ne pas laisser un enfant utiliser un jouet donné par un parent si elle estime que celui-ci présente des risques pour l'enfant.

3. Quelques conseils à retenir par rapport à la sécurité des jeux et jouets :

→ Au moment de l'achat d'un jouet : vérifier l'emballage, lire et respecter l'âge indiqué, lire et respecter les mises en garde du fabricant, lire la notice, respecter les consignes d'assemblages.

Rechercher la présence obligatoire de la norme CE, privilégier la norme NF, rechercher sur l'emballage le nom et l'adresse du fabricant ou de l'importateur, si c'est un jouet à « enfourcher », choisissez-le adapté à la taille de l'enfant.

→ Au moment de l'utilisation du jouet : ne jamais laisser l'enfant ouvrir seul la boîte, veiller à ce que le jouet soit adapté à l'âge, aux aptitudes et compétences de l'enfant.

S'assurer que le jouet ne contient pas de bouts pointus ou bords coupants,

Eviter ou limiter le volume sonore des jouets sonores

Surveillance des enfants et leur montrer comment utiliser les jouets de façon sûre. Tenir les jouets loin des sources de chaleur.

S'assurer que le jouet ne contient pas de pièces détachables ou cassées

Veiller à ce que l'utilisation du jouet se fasse dans un lieu sécurisé. (Exemple : l'enfant qui joue avec un jouet à enfourcher doit être loin d'un escalier)

Ne pas effectuer soi-même la réparation d'un jouet.

S'assurer que l'enfant ne dort pas avec un jouet à piles (risques de brûlures).

Sources : L'assmat n°97/ Avril 2011
Code Civil
Journal Officiel de l'Union Européenne du 30/06/2009

L'ENFANT ET LE SOMMEIL

Le sommeil est une fonction essentielle, indispensable et complémentaire de celle de l'éveil. Le sommeil de chaque enfant est unique. Il y a des gros et des petits dormeurs. L'essentiel est que l'enfant dispose de la quantité et de la qualité de sommeil dont il a besoin. Le sommeil est en effet indispensable au bon développement de l'enfant. En plus de permettre une récupération de la fatigue physique et nerveuse, il favorise la maturation cérébrale et l'emmagasinement des informations.

L'assistant(e) Maternel(le) doit prendre connaissance du rythme et des habitudes de sommeil de l'enfant auprès des parents en tenant compte des demandes particulières (horaire de sieste, signes de fatigue, rituel d'endormissement, demande de doudou, sucette, pouce).

Les six premiers mois de la vie de l'enfant sont déterminants pour la suite de son développement. C'est en effet durant cette période que les habitudes liées au sommeil, qui ne sont pas figées, se créent. L'enfant s'installe progressivement dans un rythme jour/nuit mais ce dernier dépend essentiellement des rythmes extérieurs (prise alimentaire régulière, promenade, moments de jeux, heure de coucher).

Au-delà de six mois, le sommeil de l'enfant est proche de celui de l'adulte. Le jeune enfant diminue les siestes diurnes pour augmenter son temps de sommeil nocturne.

Les troubles du sommeil de l'enfant :

Les troubles mineurs ou transitoires

Chez l'enfant, les troubles du sommeil sont le plus souvent liés à une circonstance particulière et temporaire. Lorsque l'enfant ne « dort pas » ou ne s'endort pas, la cause est le plus souvent liée à une inadéquation entre le rythme imposé par les parents et les besoins de l'enfant. La dramatisation des troubles et l'angoisse des parents suffit à perpétuer le symptôme. Ces problèmes peuvent être liés au mode de vie (contraintes horaires des parents, environnement et habitudes culturelles, comme le partage du lit des parents), aux conditions de l'endormissement (lumière, présence musique nounours ou doudou, présence d'un parent...) à un excès de liquide ingéré avant le coucher, aux coliques du nourrisson, ou à l'absence de limites (lorsque vers 2 ou 3 ans l'enfant affirme son autorité).

Les insomnies réelles chez le jeune enfant

Ces insomnies répondent à des causes organiques ou psychologiques.

Les causes organiques

- Le reflux gastro-oesophagien, affection très répandue qui se manifeste par des douleurs ou régurgitations alimentaires, qui interrompent les cycles de sommeil,
- L'allergie au lait de vache peut également provoquer un sommeil agité et eczéma important,
- Les infections aiguës ou chroniques de la sphère ORL, notamment les otites.

Les causes psychologiques

- Les facteurs psycho-affectifs concernant notamment la relation mère-enfant,
- L'anxiété au coucher, car c'est le moment de la séparation, qui peut s'accompagner de la peur de l'abandon, la peur du noir...

Les parasomnies

Les terreurs nocturnes : Elles surviennent entre 18 mois et 15 ans. L'enfant s'assoit ou se jette de son lit en criant. Il a l'air terrorisé. Les paroles rassurantes ne semblent avoir aucun effet. Au bout de quelques minutes, tout se calme et l'enfant se rendort. Il ne se souvient de rien le lendemain matin.

Les cauchemars : Ils sont très fréquents chez l'enfant. Ils surviennent le plus souvent au détour d'une émotion intense ou lors de changement dans la vie familiale (déménagement, problème de santé d'un parent). Ils sont très angoissants pour l'enfant, qui peut présenter des difficultés d'endormissement par crainte de « retomber » dans ces cauchemars. Il faut aider l'enfant à parler pour le rassurer et essayer de comprendre l'origine de ses angoisses.

Le somnambulisme : Il est observé entre 3 ou 10 ans. Il se traduit par une déambulation sans gravité.

La somniloquie : est un équivalent somnambulique à minimiser : il s'agit d'enfants qui parlent la nuit.

Les rythmies : sont des mouvements de la tête et du corps qui surviennent pendant le sommeil. On parlera de head rolling si c'est la tête qui bouge de droite à gauche, de head banging si la tête frappe le haut du lit, de body rocking si l'ensemble du corps est en mouvement. Ces mouvements peuvent être violents et blesser l'enfant.

Enfin, il est très important de savoir que chez le jeune enfant rythmes veille/sommeil et rythmes alimentaires sont très liés. Certaines erreurs diététiques (insuffisance de graisses, excès de protéines, volumes alimentaires insuffisants ou excessifs) peuvent être pourvoyeuses, chez le jeune enfant, de vraies insomnies.

L'apnée du sommeil : (source : site internet <http://www.orthodontie>)

L'enfant connaît pendant son sommeil des épisodes de ronflements intenses avec des phases d'arrêts respiratoire, entraînant une réduction de l'oxygénation sanguine.

Il peut exister une cyanose pendant le sommeil, des interruptions du sommeil, avec notamment une reprise de l'énurésie.

Et surtout, vous Assistant(e) maternel(le), n'oubliez pas de retransmettre aux parents le sommeil de l'enfant dans la journée. Si les demandes particulières des parents sont difficiles à respecter pour vous professionnel(le), il faut privilégier l'écoute et le dialogue avec les parents afin de trouver ensemble la solution la plus favorable au bien-être de l'enfant.

- « Pour dormir, il faut être en confiance, rassuré et accepter de se séparer »,
- « On ne peut en aucuns cas empêcher ou forcer un enfant à dormir ».

LA RETRAITE : les nouvelles règles applicables au 1^{er} Juillet 2011



Le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans figure parmi les principales mesures de la loi du 9 Novembre 2010. Pour le calcul de leur retraite, les assistant(e)s maternel(le)s et familial(e)s subissent aujourd'hui les conséquences d'un régime de cotisations longtemps forfaitaires.

Avant de prendre sa retraite, elles ont donc intérêt à étudier leurs droits à la retraite .

Dans le cadre d'une information des primo-cotisants sur le régime de retraite, le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle vous propose la venue d'un représentant de l'IRCEM le Mardi 6 Décembre 2011 à 19h au salon d'honneur du gymnase GUY MAUPASSANT.

Pour que cette réunion puisse avoir lieu, il est important de réunir au moins 40 personnes ayant confirmé leur présence auprès du RAM. Nous comptons sur votre participation.

Les Animatrices du RAM

REUNION IRCEM

Le Relais Assistantes Maternelles propose
aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s

une réunion d'information

LA RETRAITE ET LA PROTECTION SOCIALE

animée par
le groupe IRCEM

Le Mardi 06 décembre 2011 à 19 heures
au salon d'honneur du Vexin-Thelle

route d'Enencourt-le-sec à Chaumont-en-Vexin
(près du gymnase Guy de Maupassant)

Pour des raisons d'organisation,
merci de confirmer votre présence avant le 01 octobre 2011 auprès
du Service Petite Enfance

(Le groupe IRCEM venant de Roubaix, la réunion ne pourra avoir lieu avec un minimum de 40 personnes présentes.)

au **03.44.49.63.60** ou par mail : petite.enfance@cc-vexin-thelle.fr

RECETTE

Glace au Petit Suisse



Un délicieux dessert original et épatant !

Préparation : 15 min
Congélation : 2 heures

Ingrédients :

Petit suisse (1 par personne)

1 ingrédient de votre choix :

- confiture
- Fruit (framboise, fraise, banane...)
- nutella
- caramel ..etc. ...

Préparation :

1. Démouler les petits suisses dans un grand bol.
2. Verser 2 cuillères à soupe de sucre et bien mélanger.
3. Ajouter l'ingrédient de votre choix (framboise, confiture, nutella, caramel...) et mélanger à nouveau, en écrasant un peu les fruits. ce n'est pas grave s'il reste des zones mal mélangées.
4. Mettre la préparation dans les pots des petits suisses ou dans de petits pots adaptés, planter un bâtonnet en bois dans chaque pot et mettre au congélateur au minimum 2 heures.



Comptines d'automne

DEUX PETITS BONSHOMMES S'EN VONT AU BOIS

Deux petits bonshommes s'en vont au bois

Chercher des pommes, chercher des noix

Des champignons et des marrons

Et puis s'en vont à la maison



PLIC, PLOC ! VOILA LA PLUIE ...

Plic ploc plic ploc,

Tiens voilà la pluie

Plic ploc plic ploc,

Je suis dans mon lit...

Plic ploc plic ploc,

Dehors, il fait froid.

Plic ploc plic ploc,

On est bien chez soi...



Le RAM organise une Formation Gestes et Postures
les Samedi 8 et 15 Octobre 2011 par une instructrice
PRAP



LIEU: Salle POLYVALENTE
Du Centre Social

COUPON A RENVOYER AU RAM

Ou confirmer votre présence par :

- Mail à : petite.enfance@cc-vexin-thelle.fr
 - Téléphone au :03.44.49.63.60
 - Courrier postal à l'adresse suivante :
46 rue Pierre Budin 60240 Chaumont-en-Vexin

(avant le 1^{er} Octobre 2011)

M^{me} ou M. sera présent(e)
les **8 et 15 Octobre 2011** pour la formation Gestes et postures.